



## Quand nos dirigeants sont prêts aux pires mensonges pour licencier un élu CGT!

Nous vous avions informé dans notre précédent tract que la Direction voulait licencier Jérôme POULET.

Avant même de connaître les motifs invoqués, nous savions que le seul objectif de ST était de se séparer d'un délégué CGT considéré comme meneur du conflit des « 70 euros ».

Mercredi 16 mai, s'est tenu l'entretien, ce que nous pensions s'est confirmé, pire encore, la Direction en plus de vouloir licencier Jérôme, tente par les motifs invoqués de salir de la façon la plus malsaine possible l'image de Jérôme et celle de la CGT!

Jérôme est accusé d'avoir bousculé une salariée enceinte du service DRH. Le comportement de la Direction est odieux, diffamatoire et indigne de personnes censées avoir des responsabilités hautes dans notre entreprise.

## Comment peut-on porter de telles accusations?

Jérôme travaille depuis 12 ans à ST et tous ceux qui le connaisse savent très bien qu'il est totalement incapable d'agresser une femme d'autant plus si cette dernière est enceinte!

De plus, si les faits reprochés étaient réels, il aurait fallu sortir Jérôme immédiatement de l'entreprise et non pas d'attendre plus d'un mois pour le sanctionner.

Les faits reprochés datent du 29 mars, jour ou les salariés accompagnés de la CGT ont envahis la commission logement.

S'il y avait vraiment eu altercation, nous nous en serions tous rendu compte!

S'il y avait vraiment eu altercation, les personnes qui étaient là n'auraient-elles pas défendues une femme enceinte qui se faisait agressée ?

S'il y avait vraiment eu altercation de cette importance, n'y aurait-il pas eu intervention de la gendarmerie ? Plainte pour coup et blessure ?

Et nous vous l'affirmons, la CGT ne soutiendra jamais un salarié (même s'il est délégué) qui agresse une femme enceinte.

Donc, nous le réaffirmons, Jérôme n'est en rien responsable des faits qui lui sont reprochés, nous continuons à dire que la seule raison qui fait que ST veut le licencier, c'est parce qu'il est délégué et qu'il a fortement participé à la victoire de la grève « des 70 euros »

Jérôme ne peut pas payer seul la vengeance de la direction qui n'a pas supporté que notre grève se termine par une victoire pour nous tous.

Au travers de Jérôme c'est tous les grévistes que l'on tente d'atteindre au travers de Jérôme c'est tous les salariés qui expriment leur colère que l'on tente de museler.

Si aujourd'hui nous ne réagissons pas massivement pour défendre notre délégué, demain ils pourront s'en prendre à nous tous.

Nous appelons les salariés à se mobiliser encore vendredi 18 mai jour du CE exceptionnel.

Jérôme n'a jamais hésité à se battre pour nous défendre, il est accusé de faits dont il n'est pas responsable.

Maintenant, c'est à nous de ne pas hésiter à se battre pour le défendre.

Rendez-vous ce vendredi 18 mai à 9h30 devant les tourniquets de la 6 sous forme d'AG et de grève d'une demi-heure pour la E!

Pendant que les élus CFDT CGT UNSA CGC devront voter pour donner un avis sur le possible licenciement de Jérôme dans une salle non loin.

Ce sera le moment pour par exemple remettre les pétitions signées !!!